

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2016

---

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA  
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3623)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CL599

présenté par  
M. Denaja, rapporteur

-----

### ARTICLE 6

A l'alinéa 1, substituer aux mots : « le service mentionné à l'article 1er de la loi n° du relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique » les mots : « l'Agence française anticorruption ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.